

Info travaux

Août 2025

Forêt domaniale de Marly

La forêt domaniale de Marly est gérée par l'Office national des forêts selon un aménagement forestier, document de gestion durable de la forêt, établi pour la période 2020-2039.

Aujourd'hui l'ONF prévoit une coupe d'ouverture de chemins d'exploitation sur les parcelles 163, 164 et 175 situées sur les communes de Bailly, Le Chesnay et Saint-Germain-en-Laye.

Une coupe d'ouverture de chemins d'exploitation



Les forestiers ont programmé l'ouverture de chemins d'exploitation. Appelés cloisonnements, ces chemins implantés tous les 18 à 24 mètres dans les parcelles, vont permettre de canaliser le passage des engins forestiers, protégeant ainsi les sols. Après leurs ouvertures, la végétation basse (ronces, fougères...) va se développer. Ils seront réutilisés par les engins forestiers tous les 10 ans, lors des coupes de bois. Ils sont régulièrement entretenus.

Informations coupe

Parcelles

163, 164 et 175

Surface

16,08 hectares

Type de peuplements

Châtaigniers, Douglas et feuillus divers

Date de début des travaux

1er septembre 2025

Durée du chantier

6 mois (en fonction des conditions météorologiques)

Détails travaux

>> Sur ces parcelles les forestiers vont procéder à l'ouverture de chemins d'exploitation. **Appelés cloisonnements, ces chemins vont permettre de canaliser le passage des engins forestiers, protégeant ainsi les sols.** Après leurs ouvertures, la végétation basse (ronces, fougères...) va se développer. Ils seront réutilisés par les engins forestiers lors des coupes de bois. Ils sont régulièrement entretenus.

Qui va couper le bois ?

Ces opérations sylvicoles seront réalisées par un exploitant forestier mandaté par l'ONF. Un agent de l'ONF contrôlera régulièrement le bon déroulement des travaux.

Pourquoi cette coupe ?

Durant l'exploitation, le chantier est interdit au public



Cette coupe a lieu dans le cadre de création de chemins de cloisonnements. Ces chemins ont pour fonction de canaliser le passage des engins et des bûcherons afin de protéger les sols forestiers.

Après cette coupe ?

➤ Les chemins d'exploitation seront entretenus régulièrement afin de maintenir les accès ouverts.

Où va le bois prélevé ?

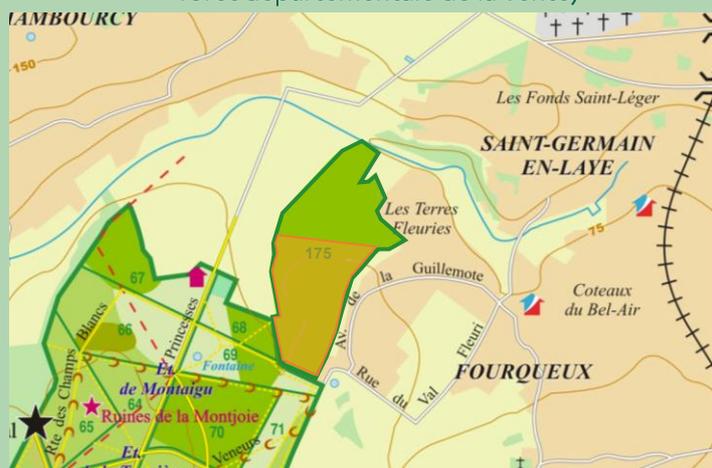
Parce qu'avec le bois, tout se valorise et rien ne se perd, les bois sont soigneusement triés. Selon leurs qualités, ils seront destinés :

- pour les bois de grande qualité : en bois d'œuvre pour l'industrie du sciage en France (construction, tonnellerie, etc.) ;
- pour les produits de qualité moyenne : au bois de trituration, servant à la fabrication de panneaux de particules ;
- ou enfin au bois de chauffage en circuit court, ou transformés en plaquettes forestières pour alimenter les chaudières en Île-de-France.

Plan des travaux

 Coupe d'ouverture de chemins d'exploitation

Nord Ouest du massif – parcelle 175 (anciennement forêt départementale de la vente)



Sud Est du massif – parcelles 163 et 164



La forêt domaniale de Marly

A 20 km à l'ouest de Paris, la forêt domaniale de Marly est insérée dans un paysage urbain entre Saint-Germain-en-Laye et Versailles.

Ce massif de 1.749 ha est composé presque exclusivement de feuillus, où chênes et châtaigniers sont rois.

L'histoire a marqué la forêt : abbayes, forteresses médiévales, domaine de chasse, et une situation stratégique pour la protection de Paris qui a laissé des ouvrages militaires.



Une sylviculture spécifique à l'Île-de-France

Les forêts franciliennes, véritables poumons verts de notre région, sont des espaces qui accueillent de plus en plus de visiteurs pour le loisir, qui préservent la biodiversité mais aussi qui produisent les bois dont la société a besoin. Depuis le 13e siècle ces espaces ont été façonnés par l'homme, assurant ainsi leur régénération et leur caractère durable. Depuis 2017, pour répondre à la demande sociétale, l'Office national des forêts a fait le choix de changer de mode de sylviculture. Les forêts d'Île-de-France sont désormais gérées en futaie irrégulière : les arbres d'âge, d'essence et de taille variés cohabitent sur une même parcelle. Les choix sylvicoles se font arbre par arbre. Les éclaircies régulières et le renouvellement se font simultanément sans avoir recours aux coupes définitives/rases.* L'aspect boisé de la forêt se trouve maintenu en permanence avec un couvert continu.

*Attention, les coupes rases restent nécessaires pour quelques cas très particuliers : crise sanitaire, maladies, mise en sécurité...

Contact :

Agence territoriale Ile-de-France Ouest

27 rue Edouard Charton

78000 Versailles

ag.versailles@onf.fr



>> Retrouvez toutes les informations travaux en forêt domaniale de Marly sur ONF.fr